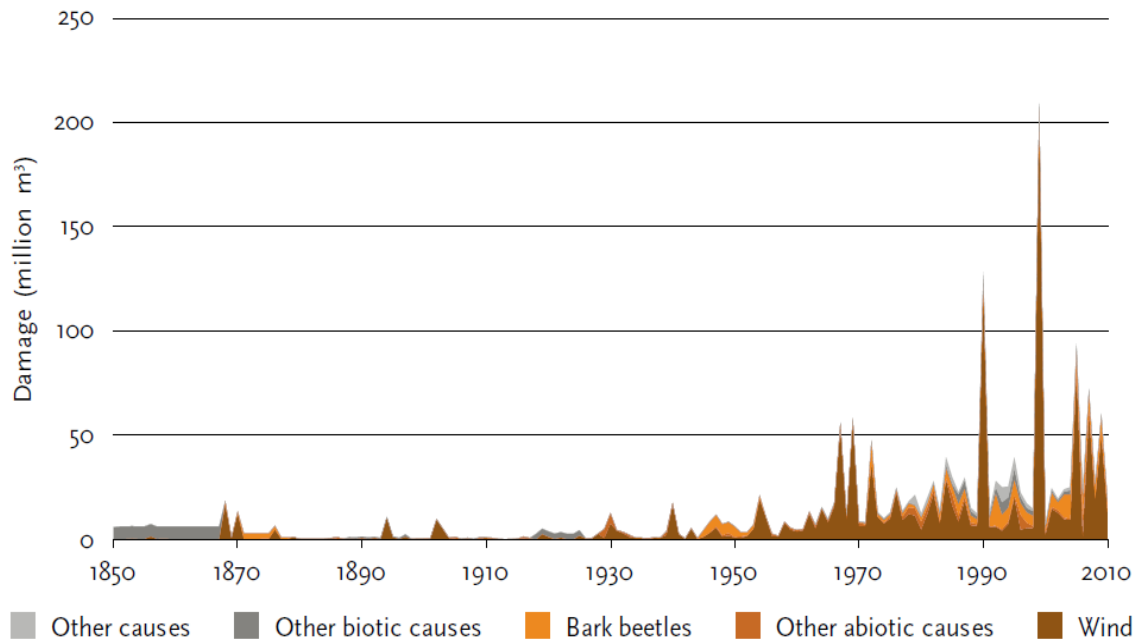


Plan de gestion de crise tempête pour la filière forêt-bois



Et déclinaison régionale

Les tempêtes de grande ampleur en France et en Europe



- 1990 – Vivian – Europe centrale – 100 Mm³
- 1999 – Lothar/martin – France Allemagne – 180 Mm³
- 2005 – Erwin – Scandinavie, Pays baltes – 85 Mm³
- 2007 – Kyrill – Europe centrale – 55 Mm³
- 2007 – Per – Suède – 12 Mm³
- 2009 – Klaus – France – 40 Mm³
- 2013 – Ivar – Danemark Suède – 7,2 Mm³
- 2017 – Herwart/Hartmut – Europe centrale – 14,5 Mm³
- 2018 – Friederieke – Allemagne – 17 Mm³
- 2018 – Vaia – Italie – 11,5 Mm³

Figure 1. Total damage occurring in European forests (million m³) due to different disturbances. The category “other causes” includes anthropogenic damage, unidentified causes and mixed causes. (modified from Schelhaas 2008).

Source : EFI, 2013, *Storm damage in Europe - A overview*

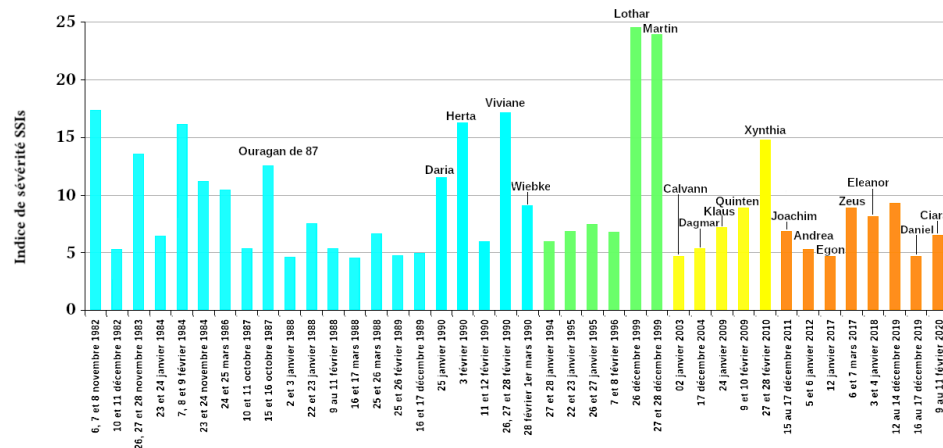
Les vents violents sont la première cause de dégâts causés aux forêts en Europe
51% des pertes de bois survenues depuis 1950 en Europe (INRA, Juin 2016).

Tempêtes et changement climatique

- 6ème rapport du GIEC 2021 : augmentation de la fréquence et de l'intensité des évènements climatiques extrêmes
- Cependant : Impact incertain sur les tempêtes des zones tempérées



Les 40 tempêtes majeures en France métropolitaine de 1980 à juin 2021
selon l'indice de sévérité SSIs



Édition juin 2021

- Conséquences probables sur l'augmentation des dégâts aux forêts
 - Augmentation de l'intensité des vents violents selon certains modèles (ECHAM5)
 - Modification des trajectoires des tempêtes et de leur extension spatiale
 - Impact de la température hivernale et des précipitations sur la stabilité des peuplements
 - Impact des problèmes sanitaires des peuplements sur leur stabilité
 - Amplification des risques induits (attaques parasitaires, incendies, inondations)
 - Effet indirect du stock de bois sur pied qui s'est fortement accru

Plan national de gestion de crise tempête pour la filière forêt-bois - MAA

- En France : Lothar et Martin Décembre 1999 – 140 Mm³ de chablis ; janvier 2009 - 42 Mm³
 - Plan tempête du ministère de l'agriculture inscrit dans le Programme National Forêt bois 2016-2026
 - Objectifs :
 - Capitaliser l'expérience acquise
 - Organiser rapidement et efficacement la gestion de crise sur le plan forestier en cas de tempête de grande ampleur
 - Reconstitution du potentiel de production
 - Publication septembre 2018
- <http://agriculture.gouv.fr/plan-national-de-gestion-de-crise-tempete-pour-la-filiere-foret-bois>
- Déclinaison en région dans le cadre du Programme Régional Forêt Bois 2019-2029

Plan tempête du MAA – De quoi parle t 'on ?

- Tempête de grande ampleur à l'échelle inter-départementale, régionale ou nationale
- Seuil de déclenchement
 - 100 000 ha de forêts dont 15 % détruites à plus de 40 %
- Estimation minimale des dégâts : 1,5 M m³ (à 250 m³/ha) – pas d'estimation maximale

Plan de gestion de crise tempête pour la filière forêt-bois : composition du plan

- Document principal détaillant les actions à mettre en œuvre selon les différentes phases chronologiques :
 - 1) mesures d'anticipation
 - 2) activation de l'organisation de crise
 - 3) 1ère phase d'urgence
 - 4) 2nde urgence (mobilisation des bois)
 - 5) suivi sur le long terme et reconstitution
- Valise de crise : fiches « réflexe » qui précisent la réalisation concrète des actions
- Guide des mesures d'accompagnement (aides)

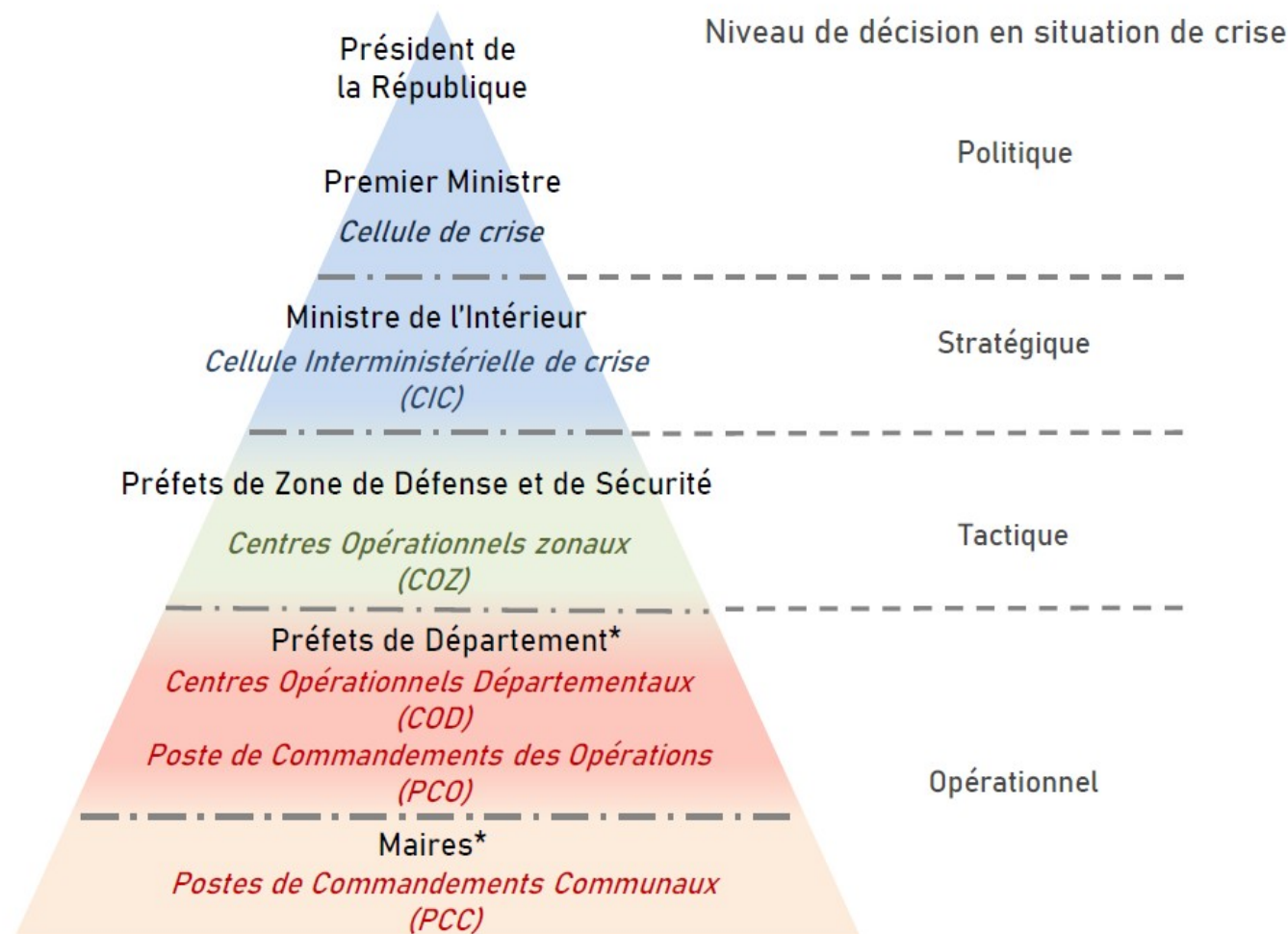
Les phases de la gestion d'une crise tempête

- **Phase préparatoire – mesures d'anticipation**
 - Mise en place d'un plan de gestion de crise
 - Formations / exercices de crise
 - Veille et amélioration des connaissances
- **Alerte** - Vigilance Météo-France – Mobilisation des acteurs – information du public
- **Crise aiguë - 1er jours à quelques semaines**
 - Enjeu prioritaire de sécurité de la population – Information / restrictions
 - Rétablissement des réseaux (transport, énergie, communication / Déblaiements d'urgence
 - Gestion des risques induits (inondations, pollutions, risques technologiques...)
 - Estimation des dégâts pour calibrer les mesures à engager
- **Mobilisation des bois (1ères semaines à quelques mois)**
 - Rétablissement de la desserte forestière et DFCI / Priorisation de la mobilisation des bois
 - Transport et stockage des bois
 - Gestion des risques associés (DFCI, Sanitaires)
 - Mesures de solidarité de filière et de soutien
- **Reconstitution des peuplements et suivi de filière (plusieurs années)**
 - Nettoyage des parcelles et reconstitution des peuplements
 - Suivi sanitaire / Équilibre sylvo-cynégétique
 - Mécanismes de soutien à la filière
- **Retours d'expérience à l'issue de chaque phase**

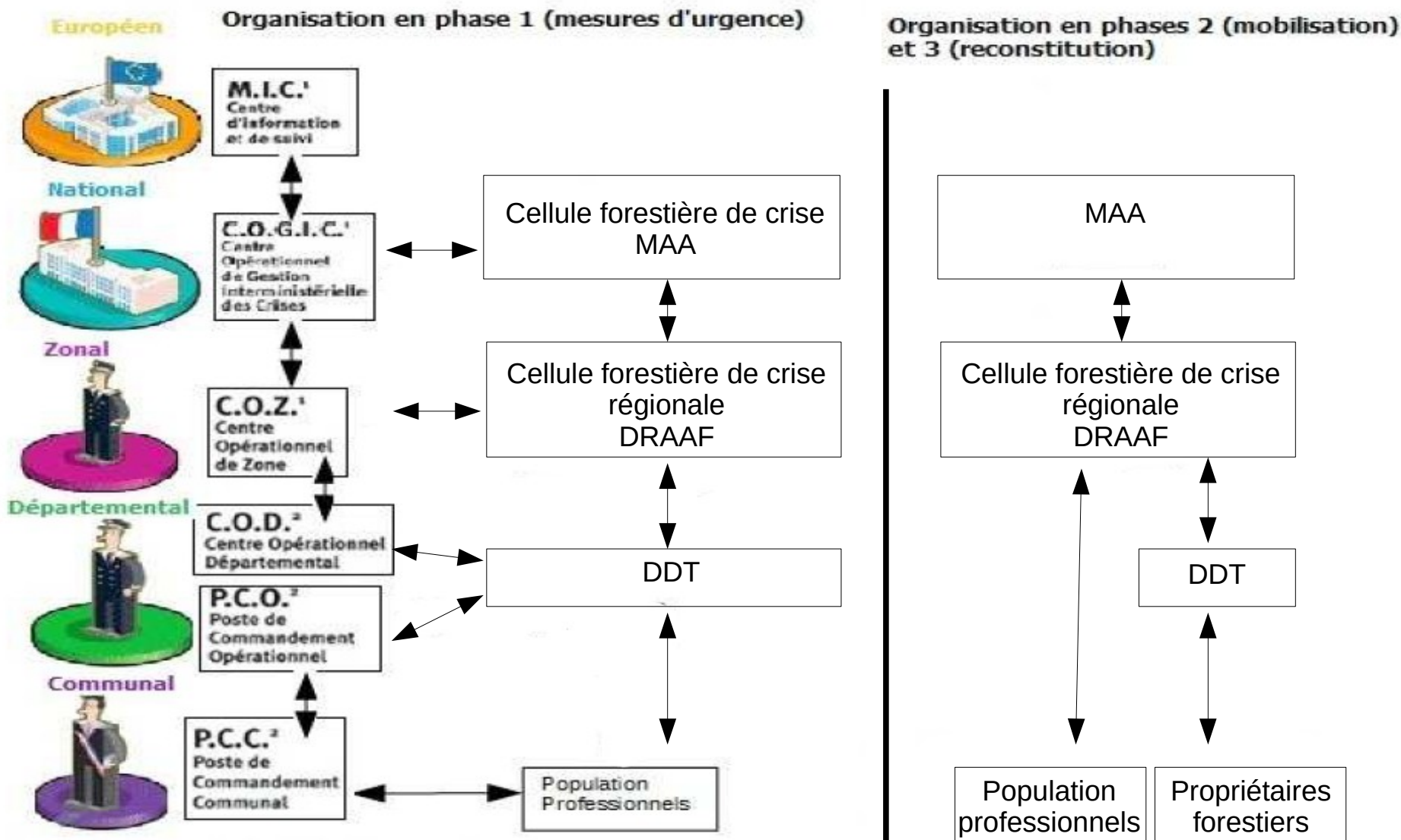
La valise de crise :

- Aides
- Organisation des services de l'État
- Communication interne à la filière
- Communication externe
- Estimation des dégâts
- Opérations de déblaiement
- Sécurité du public
- Sécurité des intervenants
- Renfort des structures et organisation exceptionnelle du travail
- Récolte des bois
- Transport des bois
- Stockage des bois
- Santé des forêts
- Nettoyage et reconstitution des forêts
- Retour d'expérience

Organisation des services de l'État



Organisation des services de l'État et cellule de crise forestière



Déclinaison régionale du plan tempête

- Déclinaison régionale opérationnelle en lien avec la CRFB et en concertation avec le Conseil régional et les collectivités locales
- Mesures d'anticipation :
 - Réaliser une valise de crise régionale : cellule de crise, tableau de bord et fiches réflexes
 - Vérifier la transmission des informations de vigilance entre Météo-France et DRAAF de zone
 - Inscrire les aides dans les PDR à titre préventif
 - Identifier les référents déblaiement d'urgence
 - Rédiger/remettre à jour les fiches préventives et les publier régulièrement
 - Maintenir et cartographier les infrastructures de stockage : vérifier la réglementation, étudier la possibilité de maintien de ces aires, informer les maires de la présence d'aires de stockage sur leur territoire et repérer et cartographier les sites disponibles pour des aires de stockage

Déclinaison régionale du plan tempête

- Activation de l'organisation de crise
 - Construire la cellule de crise au niveau de chaque DRAAF
- Phase d'urgence
 - Établir des protocoles d'estimation des dégâts par route et survol aérien avant la crise et les partager auprès des organismes concernés
 - Faire une cartographie des accès forestiers prioritaires à libérer et sécuriser (circulation, DFCl, cours d'eau, ...)
 - Lister les intervenants (bûcherons) formés à l'exploitation des chablis et liste des intervenants potentiels en forêt (ETF)
- Phase de mobilisation des bois
 - Vérifier qu'un schéma de desserte des principaux massifs existe et est à jour
 - Actualiser les itinéraires " bois rond" ; faire l'inventaire des types de transport mobilisables en cas de tempête (Fret) ; étudier la possibilité de mettre en place des plateformes multimodales ; tenir à jour la liste des entreprises de transport

Mesures d'anticipation initiées au niveau régional

- Composition rôle et fonctionnement de la cellule régionale de crise (échéance décembre 2021, validation en CRFB 2022)
 - Pilotage DRAAF
 - Composition en cours de validation : Conseil régional, gestionnaires forestiers représentant des propriétaires publics et privés, représentants des professionnels, Instituts techniques de la filière
 - Possibilité d'associer temporairement des personnes ou structures ayant des compétences particulières à mobiliser
 - Fonctionnement
 - hors crise : 1 réunion annuelle, partage d'informations pilotage d'actions d'anticipation, exercice de crise
 - Phase d'urgence : disponibilité H24, soutien aux centres opérationnels de gestion de crise
 - Phase de mobilisation des bois fréquence hebdomadaire, puis mensuelle à trimestrielle en phase de reconstitution : pilotage et suivi des actions
 - Tenue d'une main courante et du tableau de bord – RETEX
- Lien avec les organes de la gestion de crise (2021/2022)
 - État-Major Interministériel de zone
 - DREAL DZC - Réseau des acteurs de gestion de crise (DREAL DDT)

Mesures d'anticipation initiées au niveau régional

- Mise en place d'un réseau de référents déblaiement d'urgence (2021/2022)
 - Pré-identification d'entreprises équipées et formées à l'exploitation en sécurité des arbres dangereux (5 à 10 par département)
 - Appelées prioritairement en cas de besoin de déblaiement d'urgence, rôle de diffusion des bonnes pratiques en matière d'exploitation sécurisée des arbres dangereux
 - Engagements réciproques des entreprises et de l'État à travers une charte
 - Lien avec le logiciel PARADE de mobilisation des moyens privés en cas de crise
 - Intégration des éléments dans le cadre du Service Pro de FIBOIS AURA
- Mise en place de formation à l'exploitation des arbres dangereux (2021/2022)
 - Action pilotée par CFPPA Savoie-Bugey sur l'ingénierie de formation projet Interreg ALCOTRA Evoforest
 - En complément du certificat européen de qualification « permis tronçonneuse » ECC4

Mesures d'anticipation initiées au niveau régional

- **Inventaire des aires de stockage de bois – 2020 / 2021**
 - Identification des aires de stockage des bois sur la région mobilisables en cas de tempête (plateformes financées suite à tempête 1999, plateforme enregistrées ICPE, Plateformes des entreprises de première transformation du bois)
 - Enquête auprès des gestionnaires : surface, équipement, capacité de stockage et capacité de stockage utilisable en cas de tempête
 - 360 000 m² de surface de stockage identifiée dont 100 000 m² disponible en cas de tempête
- **Qualification des besoins de stockage de la région - 2022**
 - Consolidation de l'inventaire précédent, approche géographique
 - Qualification des besoins de stockage en cas de survenue d'un événement majeur : volume de bois concerné, flux de bois, capacité de stockage supplémentaire nécessaire
 - Identification des contraintes techniques (sol, topographie, dimension, accessibilité, eau, équipements) et réglementaires (urbanisme, ICPE, loi sur l'eau) pour l'installation d'une plateforme de stockage
 - Identification du foncier pouvant accueillir de nouvelles aires de stockage en cas de besoin

Prochaines étapes de la déclinaison régionale du plan tempête

- Validation de la cellule de crise (missions, composition, fonctionnement)
- Achèvement des mesures d'anticipation initiées en 2020/2021
- Lancement de nouvelles actions d'anticipation :
 - Protocole d'estimation des dégâts en complément des dispositifs nationaux
 - Travail sur le transport ferroviaire / fluvial
 - Outils de communication
 - Caractérisation de la vulnérabilité des peuplements
 - ... selon orientations de la cellule de crise régionale
- Déclinaison des fiches réflexe de la valise de crise nationale
 - Informations pratiques et opérationnelles (contacts)
 - Données régionalisées
- Validation en CRFB 2022